



DOSSIER DE PRESSE

La carte Flouss.com

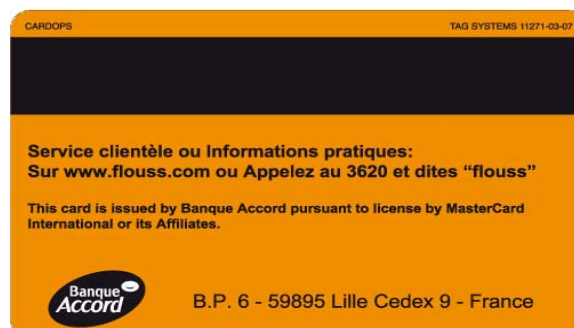


Lille/Paris, le 5 juin 2007

Sommaire

La carte Flouss.com	p. 3
La première carte de transfert d'argent depuis la France ...	p. 5
Une carte aux couleurs de Banque Accord, Flouss.com et Cirrus (MasterCard)	p. 7
A propos de Flouss.com	p. 9
A propos de CardOps	p.10

La carte Flouss.com



La carte Flouss.com est une carte internationale de retrait rechargeable. Elle permet de retirer de l'argent dans près d'un million de DAB portant la mention *Cirrus* du réseau MasterCard.

Ses principales caractéristiques :

- carte internationale de retrait Cirrus du réseau MasterCard
- très longue validité
- carte prépayée : on ne peut retirer que des sommes chargées préalablement
- carte rechargeable par Internet (débit d'une carte bancaire classique) et par virement bancaire (prochainement)
- après rechargement par Internet, les fonds sont disponibles instantanément sur la carte Flouss.com
- utilisable aux guichets automatiques de retrait d'argent affichant la marque Cirrus (près d'1 million dans le monde)
- code secret obligatoire pour tout retrait

Son fonctionnement :

1. Le client souscrit la carte Flouss.com sur le site www.flouss.com
2. Il reçoit un contrat pré-rempli et une carte inactive. Le client renvoie le contrat signé accompagné des justificatifs demandés
3. Une fois le dossier accepté, le client peut activer sa carte Flouss.com sur le site www.flouss.com
4. Le client confie cette carte au bénéficiaire de son choix (parents, enfants, frère, sœur, ami, etc.)

Désormais, dès qu'il souhaite transférer de l'argent au bénéficiaire de la carte, le client se rend dans son espace personnel sécurisé sur le site www.flouss.com 24h/24 et 7j/7 et alimente la carte Flouss.com. Celle-ci est chargée instantanément et le bénéficiaire peut retirer les sommes disponibles sur la carte depuis un DAB affichant la marque Cirrus du réseau MasterCard partout dans le monde en une ou plusieurs fois.

L'acquisition d'une carte Flouss.com ne coûte que 39 euros. Les coûts de transfert et de retrait qui lui sont attachés sont minimes. Ainsi, lorsqu'un client envoie 200 euros au Maroc, le coût global de transfert d'argent (18 euros, frais de change compris) est deux fois moins élevé que par les circuits classiques. Plus la somme transférée est importante, moins les frais sont élevés. Aucun frais d'abonnement ni de renouvellement n'est attaché à la carte sauf en cas de détérioration, à condition de la recharger au moins une fois par an.

La première carte de transfert d'argent depuis la France

Le marché du transfert d'argent

En 2005, les transferts d'argent des migrants vers leur pays d'origine se sont élevés à un total d'environ 232 milliards de dollars, ce qui est sensiblement supérieur à l'Aide Publique au Développement (167 milliards de dollars).

Ils représentent la deuxième source, en valeur, de financement externe des pays en voie de développement, après l'Investissement Etranger Direct¹.

Les experts estiment que le montant total de transferts effectués par des canaux informels (par le canal de la famille et des amis, notamment) représente 40 à 100% du volume des transferts officiels à l'échelle mondiale².

Les offres actuelles et leurs limites

En dehors des virements bancaires classiques et des transferts non officiels, le marché du transfert d'argent est aujourd'hui dominé par un petit nombre de sociétés spécialisées qui pratiquent des prix élevés pouvant atteindre 15 à 20% de la somme à transférer³.

Au cours des dernières décennies, le secteur a peu évolué et n'a pas fait preuve d'innovation dans son mode de fonctionnement. Le client doit en effet toujours procéder à l'opération en se rendant à une agence, pendant les horaires d'ouverture et en se munissant de la somme d'argent à envoyer en liquide. Le bénéficiaire doit aussi procéder de la même manière (se rendre à une agence pour récupérer la somme d'argent envoyée en liquide).

Faciliter les transferts et diminuer les coûts, une nécessité largement exprimée par les organisations internationales

Dans son dernier rapport sur « L'intégration économique des migrants et la valorisation de leur épargne » remis au gouvernement français en septembre 2006, M. Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, propose des solutions pour faciliter et diminuer les coûts du transfert

¹ Rapport Annuel sur l'état de la population mondiale, FNUP, Fonds des Nations Unies pour la Population

² CGAP, Etude Spéciale n°10, mars 2005

³ BEI

d'argent. Parmi elles, figure la mise en place de cartes bancaires à autorisation systématique.

La BEI (Banque Européenne d'Investissement) a diffusé en juin 2006 une étude sur les transferts de fonds des migrants méditerranéens d'Europe.

La première recommandation issue de cette étude est la baisse du coût des transactions pour les utilisateurs.

Le deuxième axe de recommandation est « *de promouvoir la bancarisation des transferts de fonds pour des transferts plus sécurisés* ». A cette fin, l'organisme propose, entre autres, « *de promouvoir l'emploi de nouvelles technologies permettant les transferts via le téléphone ou l'Internet, sur le modèle de ce qui est déjà en usage dans d'autres pays* ».

Ces réflexions sont activement soutenues par les Marocains Résidant à l'Etranger. Monsieur Abdeslam ELFTOUH, Directeur du pôle Promotion Economique au sein de la Fondation Hassan II pour les Marocains Résidant à l'Etranger⁴ a déclaré :

« Lors de la dernière FEMIP organisée à Paris par la Banque Européenne d'Investissement, nous avons signalé les coûts prohibitifs de transfert d'argent et le manque d'innovation technologique dans ce domaine. Nous sommes heureux de l'arrivée de nouveaux acteurs dans ce secteur qui apporteront à la fois des services innovants et économiques au profit des Marocains Résidant à l'Etranger ».

⁴ «La Fondation, créée en 1990 et présidée par SAS la Princesse Lalla Meryem, a son siège à Rabat. Son objectif : maintenir les liens sociaux, culturels et économiques avec les Marocains Résidant à l'Etranger ». http://www.alwatan.ma/html/FHII/fondation_service.asp

Une carte aux couleurs de Banque Accord, Flouss.com et Cirrus (MasterCard)

Le co-branding en France

En France, le co-branding des cartes bancaires était jusqu'ici interdit, contrairement aux autres pays européens. Et seul un organisme bancaire pouvait apposer son logo sur une carte. Les cartes de paiement, dites privatives, sont, pour leur part, depuis l'origine autorisées à porter les couleurs de l'enseigne auxquelles elles sont rattachées.

La mise en place imminente du SEPA⁵ au 1^{er} janvier 2008 a poussé le GIE Cartes Bancaires à planifier l'arrêt de l'interdiction du co-branding en France au 1^{er} octobre 2007. Cette autorisation permettra notamment aux distributeurs ou prestataires de services non financiers d'apposer leur identité de marque sur une carte bancaire.

Cette levée d'interdiction devrait provoquer une mutation du marché de la carte de crédit qui va observer l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouvelles tendances de consommation en France.

Au Royaume-Uni, où le co-branding est apparu dans les années 1990, le phénomène s'est d'abord développé dans la Grande Distribution et s'est, plus récemment, étendu aux domaines plus affinitaires (ex : cartes de clubs de football). Ce marché représente aujourd'hui 10% du marché des cartes de crédit Outre-Manche.

Les clés de la réussite : un triptyque gagnant.

- ⇒ L'utilisateur apprécie l'accès à des services proches de ses centres d'intérêts.
- ⇒ La marque du partenaire qui figure sur la carte augmente la fréquence de son utilisation.
- ⇒ Enfin l'organisme financier élargit sa clientèle.

L'expertise Banque Accord/CardOps en Europe

Depuis 2003, Banque Accord France émet des cartes bancaires Visa et MasterCard pour Auchan et Boulanger. Le fait d'avoir conçu et lancé les premières cartes bancaires issues de la Distribution en France donne à Banque Accord une longueur d'avance par rapport aux autres acteurs français sur le co-branding.

Hors de France, Banque Accord a par ailleurs lancé des cartes co-brandées dans 6 pays pour ses partenaires Auchan ou Décathlon en Espagne, Italie, Hongrie, Pologne, Russie et en Chine.

⁵ SEPA : Single Euro Payments Area

Cette expertise lui permet de tirer plus rapidement parti, sur le marché français, du potentiel de croissance attendu suite à la mise en place de l'Europe des Paiements.

Aujourd'hui, CardOps, division monétique de Banque Accord, crée, avec Flouss.com la première carte de retrait co-brandée à usage strictement international.

Une carte unique en tous points

Avec le lancement de la carte Flouss, CardOps – la filiale de monétique de Banque Accord – démontre une nouvelle fois sa capacité d'innovation sur le marché des moyens de paiement. En effet, cette carte, unique en son genre, présente de nombreuses avancées par rapport aux systèmes existants.

Première carte de transfert électronique d'argent en temps réel

La carte Flouss.com est la première carte internationale de transfert d'argent par voie électronique émise en France. Jusqu'ici, les transferts d'argent passaient obligatoirement par des sociétés spécialisées dans les transferts d'argent, par des virements bancaires et des mandats postaux - systèmes réputés peu rapides, coûteux et nécessitant pour certains la bancarisation du destinataire -.

Première carte émise en connexion directe avec MasterCard

CardOps dispose par ailleurs d'une connexion directe avec MasterCard, qui lui permet d'émettre des cartes MasterCard partout en Europe. Flouss.com est la première carte de ce type émise et gérée en France par Banque Accord/CardOps.

Elle ouvre la voie au développement futur de nouvelles cartes prépayées et de cartes co-brandées innovantes.

A propos de Flouss.com

Yassir Chakib et Amine Smahi, entrepreneurs franco-marocains, étaient excédés par les attentes interminables à certains guichets et lassés de payer des frais très élevés pour leurs transferts d'argent.

Ils ont l'idée, en 2006, d'appliquer aux transferts d'argent les dernières innovations technologiques, tant dans le domaine d'Internet que dans celui des moyens de paiement. Ils créent la société Sencillo SAS et développent Flouss.com, première carte internationale de retrait rechargeable par Internet, en s'appuyant sur l'expérience et le savoir-faire de Banque Accord/CardOps en termes de monétique, et sur le réseau de DAB Cirrus de MasterCard.

Yassir CHAKIB, Président-directeur général

37 ans, ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne, titulaire d'un MBA de HEC, Yassir Chakib a acquis une expérience de plus de 10 ans dans le domaine des nouvelles technologies chez Steria (SSII) et Télé2 France puis Espagne, où il participe notamment au lancement de Télé2 Espagne.

Amine SMAHI, Directeur général

44 ans, ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne, titulaire d'un MBA de l'IAE de Paris, Amine SMAHI a 20 ans d'expérience dans les nouvelles technologies et les télécoms, principalement chez Bouygues Télécom, Thomson ainsi que dans les opérations bancaires chez EGG Banking.

Leur ambition : devenir le premier opérateur de transfert d'argent 100% électronique et installer la marque Flouss.com comme le moyen le plus simple, le plus économique et le plus convivial pour le transfert d'argent.

Prochaines étapes :

- **à très court terme** : rendre possible le transfert d'argent à partir d'un téléphone mobile,
- **expansion internationale** :
 - fin 2007 : développement en Espagne,
 - courant 2008 : implantation en Italie.

A propos de Banque Accord/CardOps

Dans la perspective de la mise en place du SEPA, Banque Accord développe depuis fin 2005 une activité entièrement dédiée à la monétique : CardOps. Partout en Europe, l'équipe CardOps développe des solutions sur-mesure pour répondre aux besoins présents et futurs de l'ensemble des groupes de distribution, des commerçants et de nouveaux acteurs.

Avec 25 ans d'expérience, plus de 450 millions de transactions traitées par an, et une plateforme monétique internationale, CardOps développe des solutions sur-mesure pour répondre aux besoins monétiques de ses clients.

Membre actif du Pôle de Compétitivité Industries du Commerce, CardOps participe activement au développement de nouvelles générations de cartes et de moyens de paiement.

CardOps s'est fixé trois objectifs principaux pour répondre précisément aux préoccupations monétiques de ses clients :

- ⇒ réduire leurs coûts
- ⇒ augmenter le chiffre d'affaires
- ⇒ développer des solutions innovantes

Dans le cadre du partenariat noué avec Sencillo SAS en 2006, Banque Accord/CardOps, a développé une carte de transfert d'argent sécurisée visant à faciliter les transferts réguliers de sommes d'argent limitées entre ses clients acquéreurs de la carte en France et leurs bénéficiaires localisés hors de France.

Flouss.com sera la première carte de transfert d'argent émise en France. Elle répond point par point aux trois objectifs que s'est fixés CardOps pour faciliter la vie de ses clients : elle est meilleur marché, concerne une activité jusqu'ici peu concurrentielle et à fort potentiel de croissance et apporte de vraies innovations par rapport aux solutions disponibles sur le marché.